Image not found or type unknown

Succession (donation au dernier vivant)

Par **cath65**, le **12/05/2009** à **00:05**

bonjour,
ma mère est décédée en mars 2009.
Ils ont fait une donation entre époux au dernier vivant il y a quelques années et il y a 400 euros environ sur un livret A au nom de ma mère bloqué par la banque.
Il y a trois enfants et trois petits enfants.
Mon père doit il aller chez le notaire ayant rédigé la donation et pourriez-vous m'indiquer s'il vous plait les actes qu'il doit effectuer et éventuellement les tarifs de ces actes?
merci d'avance pour votre réponse
Cath65

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés